

**2014 Mai**

## **AIDES : TARIF SOCIAL DE L'EAU**

Un tarif social de l'eau - comme il en existe déjà pour le gaz et l'électricité - est mis en place à titre expérimental depuis le 15 avril et pour cinq ans, dans les collectivités locales volontaires. Celles-ci pourront appliquer de nouvelles tarifications, ainsi que des aides au paiement de la facture d'eau. À terme, le Comité national de l'eau étudiera la possibilité de généraliser les solutions mises en œuvre sur l'ensemble du territoire.